

# Règlement Tupperware France pour le jeu « Calendrier de l'Avent 2015 »

## 1- Participants :

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toutes personnes physiques majeures résidant sur le territoire français métropolitain. Sont exclus de la participation à ce jeu, le personnel de la société TUPPERWARE France et tout personnel administratif des sociétés Concessionnaires de la marque TUPPERWARE. La participation à ce jeu implique que les participants aient accepté le présent règlement.

## 2- Modalités du jeu : organisateur, période et dotations

Le jeu Calendrier de l'Avent 2015 organisé par TUPPERWARE France sis 8, rue Lionel Terray, BP306, 92506 Rueil-Malmaison cedex, concerne la période du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2015 inclus. Durant cette période, il y aura 17 jours consacrés à un tirage au sort de plusieurs lots identiques et 7 jours pendant lesquels les participants pourront télécharger une recette (voir détail ci-dessous).

LOTS A GAGNER	NOMBRE DE GAGNANTS	VALEUR UNITAIRE
Speedy Chef + Livret 1000&1 astuces	24	55,40 €
Ravioles Party + Livret 1000&1 astuces	20	31,70 €
Set Opti Chouette (500 ml, 1,3 l, 2,1 l)	10	42,30 €
Moule à manqué silicone	20	39,50 €
Bol batteur 1,5 l	10	20,90 €
Moule à madeleines silicone	20	30,50 €
Grande Boîte Candy	20	18,10 €
Moule à chocolats silicone + Fiche recettes	20	32,50 €
Eco Bouteille 750 ml	30	8,10 €
Spatule silicone	30	17,10 €
Pop's 2,5 l	15	16,90 €
Moule à mini muffins silicone + Fiche recettes	15	32,50 €
Opti Paris 1,3 l	10	14,00 €
2 Coupes 450 ml Allegra	20	16,00 €
Pince à spaghetti	20	8,10 €
2 Sucriers Allegra	20	30,20 €
Moule à financiers silicone + Fiche recettes	10	32,50 €

RECETTES A TELECHARGER	NOMBRE DE GAGNANTS
Terrine de foie gras	Illimité
Roulé passion chocolat	Illimité
Blanquette de veau à la vanille	Illimité
Sablés / Etoiles à la confiture	Illimité
Lotte aux petits légumes, sauce curcuma	Illimité
Ile flottante au saumon fumé	Illimité
Recette à télécharger : Crème Dubarry, crevettes curry	Illimité

Les **17 tirages au sort** se feront sur 17 jours différents et offriront la possibilité de gagner le jour concerné, un lot de la marque TUPPERWARE. Les participants pourront jouer **une seule fois par jour** en cliquant sur la case « étoile » du jour puis sur le bouton « Je la veux ». Il leur faudra alors remplir un formulaire en renseignant leur nom, prénom et adresse email\*. Ils pourront s'inscrire à la Newsletter Tupperware s'ils le souhaitent en cochant une case prévue à cet effet.

\*Ces informations, exclusivement destinées à la Société Organisatrice, sont nécessaires à l'organisation du jeu-concours et à l'attribution des gains aux gagnants. Toute inscription inexacte, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain, le lot sera alors considéré comme perdu et ne pourra être redistribué. La Société Organisatrice conservera la pleine propriété de ce lot non attribué.

**Les 7 recettes** pourront être téléchargées sous un format pdf par tous les participants et ce, sur 7 jours différents. Pour télécharger chaque recette, les participants devront cliquer sur la case « étoile » du jour puis sur le bouton « Je la veux ».

### **3. Modalités des tirages au sort :**

Les tirages au sort se feront de façon aléatoire sur la totalité des participants du jour (de 00 : 00 à 23 : 59 inclus). Les tirages au sort sont traités par l'application de gestion de campagne marketing « Shortstack ». L'accès de la Société Organisatrice à « Shortstack » est limité par un identifiant et un mot de passe. Les tirages au sort s'effectuent automatiquement en fonction du nombre de gagnants prévu et de la date d'inscription au jeu.

### **4- Accès au jeu :**

Pour participer au jeu, il est nécessaire de se connecter, du 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 00 : 00 au 24 décembre 2015 à 23h59 inclus, (date et heure françaises de connexion faisant foi), à l'adresse URL <https://calendrieraventtupperware.pgtb.me/04lw3w> accessible depuis le site internet [www.tupperware.fr](http://www.tupperware.fr), la page Facebook de Tupperware France et le cas échéant la Newsletter. Ce jeu n'est en aucune façon sponsorisée ou administrée par, ou associée à Facebook. En participant, vous désengagez Facebook de toute responsabilité associée à ce jeu.

### **5- Remise des lots :**

Le gagnant du jour sera informé par TUPPERWARE France par mail du lot qu'il aura gagné. Il lui sera alors demandé son adresse postale afin de procéder à l'envoi de ce lot. Le lot sera alors envoyé par la société TUPPERWARE France, dans un délai d'un mois à compter de la date de communication de l'adresse postale.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de retard, absence ou perte lors de la livraison des dotations aux gagnants résultants de faits extérieurs et échappant à son contrôle, tels que notamment :

- une adresse de livraison inexacte, incomplète ;
- une défaillance du transporteur ayant entraîné un retard de livraison ou une perte ou détérioration du gain ; il appartient dans ce cas au gagnant de s'adresser directement au transporteur pour obtenir réparation de son préjudice.

Ces lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles. Les lots offerts ne pourront pas être échangés contre leur valeur en espèces, que ce soit totalement ou partiellement. Le prix n'est en aucun cas échangeable contre de l'argent ou un autre service.

### **6- Frais de connexion liés au jeu :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-36 du Code de la consommation, l'accès au site internet et la participation au jeu qui y est proposé sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous :

- Un seul remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse postale)
- Participant résidant en France
- Durée maximum de connexion permettant de participer au jeu de 5 minutes.

Les fournisseurs d'accès à Internet offrant actuellement, une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les frais de connexion seront remboursés en cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication.

Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que des frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à « L'organisatrice », dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses noms, prénom et adresse postale personnelle
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site

- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site.

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Les frais de connexion sur le site pour la participation au jeu seront remboursés par chèque dans les deux mois de la réception de la demande du participant.

#### **7- Utilisation des données personnelles des participants :**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 2.

#### **8- Propriété industrielle et intellectuelle :**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

#### **9- Responsabilité :**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

La Société Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même la Société Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

#### **10- Litige & réclamation :**

Le présent règlement est régi par la loi française.

La Société Organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à la Société Organisatrice. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

#### **11- Dépôt de règlement et modifications éventuelles :**

Le dépôt de ce règlement de jeu a été effectué à l'adresse URL <https://calendrieraventtupperware.pgtb.me/04lw3w>.

TUPPERWARE France se réserve le droit de modifier ces règles à tout moment. Si c'est le cas, nous publierons les nouvelles règles du concours modifiées.